

# Extrait du procès-verbal de la 57<sup>e</sup> session du Comité International Olympique

22-23 août 1960 — Rome — Hôtel Excelsior

Présidence: M. Avery Brundage.

Procès-verbal: Otto Mayer, chancelier.

LISTE DE PRÉSENCE: ANNEXE N° 1

Séance du 22 août 1960, à 9 h. 30 min.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du Comité International Olympique.

Le procès-verbal de la session de San Francisco est adopté.

## DÉCÈS

Le président annonce que depuis la dernière session nous avons dû enregistrer le décès de deux de nos membres: MM. Alberdi (Argentine) et Bloudek (Yougoslavie). L'assemblée honore leur mémoire en observant une minute de silence.

Le Président informe l'assemblée que notre membre de la Pologne, le Professeur Loth, a manifesté l'intention de démissionner. Le Président l'a prié de surseoir une année.

## COMMUNICATIONS

M. Massard donne lecture d'une lettre reçue de la Baronne de Coubertin. M. J. S. Edström a envoyé un télégramme de vœux. M. Angelo Bolanaki, doyen du Comité International Olympique, dont nous célébrons cette année les cinquante ans de présence au sein du Comité International Olympique, s'excuse de ne pouvoir assister à cette Session, du fait d'une subite maladie de Madame Bolanaki. Le Président regrette cette absence, d'autant plus qu'une cérémonie avait été prévue avec remise d'un souvenir sous la forme d'un plateau en argent dédicacé. Cet objet lui sera remis à Lausanne.

Il est décidé d'adresser un télégramme à la Baronne de Coubertin, à M. Edström et à M. Bolanaki.

## SESSION 1962

Le Président rappelle que la Session de 1961 aura lieu à Athènes. Pour 1962 les villes suivantes ont posé leur candidature: Nairobi (Kenya), Budapest, Stockholm et Moscou. Ces candidatures sont présentées respectivement par le Marquis d'Exeter (Nairobi), le D<sup>r</sup> Mezö, (Budapest), M. Bo Ekelund (Stockholm) et M. Andrianov (Moscou).

M. Bo Ekelund retire la candidature de Stockholm en faveur de Moscou ou Nairobi.

Vote: Moscou: 28 voix.

Nairobi: 23 voix.

La Session de 1962 aura donc lieu à Moscou.

S. E. Mohammed Taher estime que dans le cours d'une olympiade (4 ans) une Session au moins devrait se tenir au siège du Comité International Olympique à Lausanne.

## NOUVEAUX COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES

Les candidatures des Comités Nationaux Olympiques suivants sont soumises à l'assemblée: RAU (RÉPUBLIQUE ARABE UNIE) Egypte et Syrie réunies. Ce comité est reconnu provisoirement jusqu'à ce que ses statuts soient adaptés aux Règles olympiques, ce qui ne saurait tarder. MM. Siperco et Gemayel plaident en faveur de la reconnaissance du Comité Olympique de la RAU.

Les candidatures des Comités Nationaux Olympiques suivants sont renvoyées à une Session ultérieure: MALI - SOMALIE - CAMBODGE - GIBRALTAR.

Le Président fait remarquer qu'une nouvelle situation s'est créée avec les nouveaux pays de la communauté française. Il est probable que nous recevrons encore de nombreuses candidatures. A ce sujet S. E. Taher fait remarquer que dans ces pays nouvellement créés, il est possible que les gouvernements auront une certaine emprise sur les organisations sportives; de ce fait, il y a lieu de considérer chaque cas très sérieusement. Ce point de vue est adopté.

## CANDIDATURE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CHRONOMÉTREURS

La candidature de cette fédération est renvoyée à une session ultérieure.

## PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS AUX RÈGLES

(Voir les textes de ces propositions dans l'ordre du jour annexé.)

Art. 36: accepté.

Art. 37: accepté.

Art. 24: accepté sous la forme suivante: « Les membres du Comité International Olympique doivent être au moins *ex officio* membres du comité exécutif (bureau), s'il en existe un, de leur comité olympique, sans droit de vote. Priront la parole au sujet de l'art. 24: MM. Gemayel, Lord Killanin, Comte di Revel, Piétri, Bustamente, Massard, Honey, Andrianov, Marquis d'Exeter, Professeur Gruss, D<sup>r</sup> Santos.

Art. 7 et page 71: adopté.

Art. 12: le mandat présidentiel reste fixé à une durée de huit ans, la rééligibilité étant de quatre ans.

Cette décision a été prise à une grande majorité après que les orateurs suivants eussent pris la parole: Général Stoïtchev, MM. Piétri, Albert Mayer, von Frenckell et Azuma.

Art. 24: priront la parole: MM. Roby, Marquis d'Exeter, MM. Andrianov, Gomez, Bustamente, Sondhi, Romanov, Honey, D<sup>r</sup> Santos.

Décision: le terme national peut être maintenu dans les titres des Comités Nationaux Olympiques.

Quant à la deuxième partie de cette proposition, il est décidé de laisser ce point à l'appréciation des Comités Nationaux Olympiques.

*Art. 49: Publicité.*

Le Président fait remarquer que l'expérience nous a prouvé que les textes de cette Règle doivent être entièrement revus, spécialement en ce qui concerne les problèmes de la télévision.

La Commission Exécutive propose de ne plus demander les droits de retransmission de la TV, les Jeux de Rome nous ayant prouvé que les négociations que nous avons eues avec le Comité organisateur romain ne furent pas concluantes. M. Brundage propose qu'à l'avenir les droits de la TV restent acquis aux organisateurs des Jeux, auxquels nous demanderons une indemnité fixe, ce qui simplifiera le problème tout en laissant au Comité International Olympique le revenu auquel il a droit, et dont il remettra une partie aux Fédérations Internationales.

*Décision:* renvoyée à la Commission Exécutive pour la préparation du nouveau texte de cet article.

*Art. 34:* adopté par 31 voix contre 6. M. Andrianov propose un amendement tendant à ce qu'aucun slogan politique ou commercial ne soit autorisé sur les uniformes des athlètes et des officiels. M. Brundage estime que cet amendement est prévu dans sa généralité dans le nouveau texte proposé.

*Art. 51 (2<sup>e</sup> ligne):* Sur la proposition de M. Ditlev Simonsen, il est décidé de remplacer quatre ans par cinq ans.

*Art. 34 (2<sup>e</sup> par.):* La Commission Exécutive propose que les inscriptions nominatives des athlètes soient adressées aux organisateurs des Jeux dix jours avant le début des épreuves au lieu de quatorze comme indiqué actuellement.

#### FINANCEMENT DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

Le Comte de Beaumont propose qu'ensuite de l'adoption de la nouvelle règle 49, le problème du financement des Fédérations Internationales soit résolu à la satisfaction de ces dernières. A ce sujet, le Président déclare que la Commission Exécutive propose que des indemnités soient demandées à l'avenir au Comité organisateur des Jeux.

Le montant total ainsi réalisé sera réparti entre le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales selon un barème à établir. Le Marquis d'Exeter est heureux de déclarer que cette solution produira un excellent effet auprès des Fédérations Internationales.

*La proposition de la Commission Exécutive est adoptée à l'unanimité.*

#### CANDIDATURE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE JUDO

Cette Fédération demande à être reconnue comme sport olympique, et que le JUDO soit porté au programme des Jeux de Tokyo. M. Azuma appuie cette demande et serait heureux que le JUDO puisse figurer au programme de Tokyo sans que pour autant la règle 30 soit modifiée. M. Brundage déclare qu'en acceptant le JUDO à Tokyo il faut inévitablement l'ajouter dans la liste des sports de l'art. 30. Prennent la parole: MM. Piétri, Gruss et Mezö.

*Décision:* cette candidature est acceptée par 39 voix contre 2 et le JUDO sera porté au programme des Jeux de Tokyo.

#### CANDIDATURE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE PANATHLON

Cette Fédération demande à être portée dans la liste des organisations ayant un standing olympique.

M. Brundage, qui vient d'être nommé premier président d'honneur de cette fédération, donne quelques renseignements sur son activité. Le Comte Thaon di Revel déclare que cette organisation sur le plan international vient d'être fondée, il y a quelques mois. Il estime que l'on devrait attendre qu'elle ait fait preuve d'une certaine activité.

La proposition du Comte di Revel est acceptée.

#### PROPOSITIONS DES MEMBRES DE L'URSS POUR LA MODIFICATION DE CERTAINES RÈGLES

*(Voir les propositions à l'annexe No 2)*

*Art. 10:* repoussé à une forte majorité.

*Art. 18:* accepté.

*Art. 29:* prennent la parole: le Marquis d'Exeter, MM. Piétri, von Frenckell, Hugh Weir, Andrianov, Garland. M. Brundage déclare que la Commission Exécutive a étudié ce problème et qu'elle a pris une position négative.

Au sujet des propositions russes, il y a lieu de constater, dit M. Brundage, qu'elles sont arrivées trop tard pour être portées à l'ordre du jour. La Commission Exécutive les a néanmoins étudiées et propose qu'elles soient passées en revue par la présente assemblée, qui aura la possibilité de prendre une décision sur l'une ou l'autre proposition.

*Séance levée à 13 heures.*

*Séance reprise à 15 heures*

*(suite propositions U.R.S.S.)*

*Art. 30:* La Commission Exécutive propose de fixer un minimum de 15 sports et un maximum de 18. Renvoyé à la commission qui étudie la proposition Bolanaki.

#### 2<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DÉLÉGATION D'INNSBRUCK, 1964

La délégation est introduite. Elle est composée de :

D<sup>r</sup> Alois Lugger, Maire d'Innsbruck,

D<sup>r</sup> Rudolf Nemetschke, Vice-Président du Comité Organisateur.

M. Edgar Fried, secrétaire du Comité Organisateur.

Le D<sup>r</sup> Lugger présente le rapport du Comité d'Innsbruck. Ce rapport prévoit que le déroulement des Jeux aurait lieu de fin janvier au début de février 1964. M. Brundage fait remarquer que ces dates lui semblent quelque peu hâtives. Le D<sup>r</sup> von Halt, qui fut président des Jeux de Garmisch en 1936, partage ce point de vue. Il est décidé que les organisateurs se mettront en rapport préalablement avec les Fédérations Internationales pour avoir leur avis, et qu'un rapport à ce sujet nous sera soumis en 1961 à Athènes.

Au sujet du programme, M. Fried déclare qu'il sera le même que celui de Squaw Valley, avec le Bobsleigh et la Luge en supplément.

Prennent encore la parole MM. Bo Ekelund (qui n'est pas d'accord avec les dates prévues, car il les estime hâtives), le Comte de Beaumont et Sidney Dawes. Le 3<sup>e</sup> rapport d'Innsbruck sera présenté à Athènes en 1961.

#### NOUVEAUX MEMBRES

Sur la proposition de la Commission Exécutive, qui a pris tous renseignements utiles, les membres suivants sont élus :

Pour l'Argentine: M. Mario L. NEGRI (ex-Président de la Fédération Internationale de Natation Amateur).

Pour le Kenya: M. Reginald Stanley ALEXANDER (Président du Comité Olympique du Kenya).

Pour la RAU (République Arabe Unie: M. A. D. TOUNY, (secrétaire du Comité Olympique de la RAU).

Pour la Yougoslavie: M. Boris BAKRAC, Président du Comité Olympique Yougoslave.

#### MOTION ALBERT MAYER

M. Albert Mayer développe sa motion ayant trait à la modification de l'art 26 sur l'amateurisme (voir annexe N° 3).

Il est décidé de renvoyer la motion à une commission, qui rapportera à Athènes en 1961.

Il ressort de la discussion qu'une solution doit être trouvée afin d'éviter les abus et l'hypocrisie. Le Président fait part que la Commission désignée est formée des membres de la Commission Exécutive auxquels est adjoint le motionnaire M. Albert Mayer. La cooptation d'autres membres est également prévue.

#### AFFAIRE CHINE - TAIWAN

Le Président informe l'assemblée que sur la demande du Comité International Olympique (décision de Munich) le Comité Olympique du territoire de TAIWAN a modifié son appellation et qu'il se dénommera dorénavant *Comité Olympique de la République de Chine*. Aucune modification, déclare le Président, n'est intervenue depuis la décision de Munich, et à San Francisco il fut décidé de renvoyer toute discussion à la présente Session. La Commission Exécutive propose la reconnaissance de ce comité sous son nouveau nom. Les athlètes de ce territoire ont été autorisés à participer aux Jeux de Rome sous le nom de cette région, soit TAIWAN.

Le Comte Thacon di Revel fait la déclaration suivante, au nom de son collègue de Stefani et en son nom personnel:

*Le Comité organisateur des Jeux Olympiques de Rome 1960 a reçu du bureau du Comité International Olympique une liste des Comités Olympiques auxquels il devait envoyer l'invitation, et dans cette liste le pays que vous proposez d'appeler TAIWAN ou FORMOSE était appelé République Nationale de Chine. Entre temps, le Comité International Olympique a pris des décisions qui infirment cette appellation. Notre Comité Organisateur soutient que la décision en question ne peut être efficace que pour l'avenir. Les athlètes et participants de la République Nationale de Chine sont venus à Rome en tant qu'invités sous cette dénomination. Il nous est bien difficile de la changer. En tout cas, nous nous en remettons à la décision qui sera prise par le Comité International Olympique auquel on devra imputer les éventuelles répercussions de la décision prise.*

*Je désire que ma déclaration soit insérée au procès-verbal de la Session exactement dans ces termes.*

Une longue discussion s'ensuit. Il en ressort qu'il est regrettable que de nombreux ambassadeurs de la République de Chine soient intervenus auprès des membres du Comité International Olympique. Il s'agit là d'interventions politiques. M. Andrianov pense qu'on ne devrait accepter qu'une équipe chinoise, puisque TAIWAN fait en quelque sorte partie de la Chine. Il ne se déclare pas d'accord avec la reconnaissance du nouveau nom proposé. Ce comité de TAIWAN n'est pas indépendant, dit-il, puisqu'il est indiqué dans ses statuts que ceux-ci doivent être approuvés par le gouvernement. M. Roby pense que la résolution de Munich a été incomplète.

Le Marquis d'Exeter fait remarquer que la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur

ainsi que la Fédération Internationale de Basketball reconnaissent les fédérations nationales de ce territoire sous le nom de TAIWAN. C'est du reste sous ce nom que les athlètes de cette région viennent de participer aux épreuves éliminatoires de basketball la semaine dernière à Bologne.

M. Brundage déclare que la Commission Exécutive suggère l'acceptation du nouveau nom proposé, cette acceptation étant conditionnée par le fait que les athlètes de ce territoire participent à Rome uniquement sous le nom de TAIWAN. En effet, c'est sur ce territoire que le Comité Olympique de la République de Chine exerce son activité.

Une discussion s'ensuit quant à savoir s'il y a lieu de voter à la présente séance ou le lendemain. Deux votes successifs donnent le résultat, de 25 voix contre 25. Le Président tranche la question en décidant qu'un vote intervienne immédiatement. Le vote a lieu au bulletin secret:

*Bulletins délivrés:* 53. 35 oui. 16 non. 2 blancs.

La proposition de la Commission Exécutive est ainsi acceptée.

#### TEXTE DE LA RÉSOLUTION QUI VIENT D'ÊTRE VOTÉE:

*Se référant à la décision prise par le Comité International Olympique à sa Session de Munich en 1959, l'équipe en provenance de Taïwan participera au défilé d'ouverture, ainsi qu'aux compétitions sous le nom du territoire où son comité olympique administre le sport olympique, c'est-à-dire Taïwan. Il est pris note que le nom du Comité Olympique de Taïwan qui est essentiellement une question interne, sera à l'avenir:*

*Comité Olympique de la République de Chine.*

*Séance levée à 18 h. 45 min.*

*Séance du 23 août à 9 h. 30 min.*

Les nouveaux membres suivants sont introduits et assistent à la séance. Il s'agit de MM. NEGRI, BAKRAC et ALEXANDER. M. TOUNY s'est présenté l'après-midi, n'ayant pu être rejoint à temps.

#### RÉCOMPENSES OLYMPIQUES

M. F. Piétri rapporte. Les récompenses sont attribuées comme suit:

*Coupe Olympique:* Centre Universitaire sportif italien (C.U.S.I.).

*Trophée Taher:* à titre posthume à l'athlète espagnol J. Blume.

*Trophée Bonacossa:* Comité Olympique du Liban (pour l'excellente organisation des Jeux Méditerranéens).

*Diplôme Olympique:* Otto Mayer, chancelier.

*Coupe Fearnley:* pas de candidature, donc pas attribuée.

#### PROPOSITIONS BOLANAKI

(annexe N° 4)

M. Piétri rapporte au nom de la Commission. Sir Arthur Porritt s'oppose à une partie du projet. Il faut laisser l'art. 4 tel qu'il est et ne pas le transposer à la suite de l'art. 1 comme le propose la Commission. M. Massard approuve la proposition Bolanaki. Il estime que ce projet constitue la base même de la Charte créée par le Baron de Coubertin. MM. Siperco et Andrianov s'opposent au projet. Prennent encore la parole MM. Piétri, Comte di Revel, Marquis d'Exeter, Général Stoïtchev. Ce dernier estime qu'il ne faudrait pas fixer un maximum de sports au programme des Jeux.

*Vote:* Le nouvel article 4 proposé par M. Bolanaki est rejeté par la majorité des membres contre 8 voix. Du fait de cette décision, un vote sur l'article 30 n'est pas nécessaire.

Au sujet de la troisième proposition du projet Bolanaki, et sur proposition de M. Andrianov, la fixation du nombre maximum de sports admis au Jeux est renvoyée à la Session de 1961.

#### DÉLÉGATION DES JEUX DE TOKYO

Celle-ci est introduite par le D<sup>r</sup> Ryoto Azuma. Elle présente son second rapport sur les Jeux de Tokyo 1964. La délégation est composée des personnalités suivantes:

M. Juichi Tsushima, Président du Comité Organisateur.

M. Kazuchige Hirasawa.

M. Tsuneyoshi Takeda.

M. Masaji Tabata.

Tokyo propose que les Jeux soient fixés à une période mai-juin. MM. Stoitchev et Bo Ekelund estiment que ces dates ne sont pas acceptables. Elles sont trop hâtives. L'été est trop chaud à Tokyo et les mois de septembre-octobre sont sujets à des typhons. Il est décidé que le Comité Organisateur étudiera à nouveau ce problème et soumettra de nouvelles propositions en 1961.

Le Général Dyrssen, en ce qui concerne les épreuves de Pentathlon, estime que le nombre des chevaux prévu par Tokyo (40) est insuffisant. Il demande qu'un minimum de 50 chevaux soit mis à disposition. La délégation de Tokyo accepte cette demande.

M. Brundage, au sujet du problème financier, déclare à la délégation qu'ensuite des expériences faites à Rome, le Comité International Olympique a décidé de modifier la règle 49 et d'abandonner à l'avenir la totalité des droits de transmission de la télévision aux comités organisateurs des Jeux. Par contre, le Comité International Olympique a décidé d'imposer une indemnité forfaitaire. Une partie de ce montant sera distribuée aux Fédérations Internationales. La délégation de Tokyo accepte cette demande. Elle présentera son troisième rapport à la Session d'Athènes en 1961.

#### JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Brundage fait part qu'il s'agit de décider du maintien des Jeux d'hiver, après ceux d'Innsbruck. Il déclare que les sports d'hiver sont malheureusement de plus en plus commercialisés. Nous avons reçu un télégramme de M. Hodler, Président de la Fédération Internationale de Ski, nous adressant ses vœux pour les Jeux de Rome et demandant le maintien des Jeux d'hiver. MM. Mezö, Comte di Revel, Romanov et Ditlev-Simonsen parlent en faveur du maintien de ces Jeux, car disent-ils il y a aucune raison de les abandonner. Le maintien des Jeux d'hiver est décidé. Il est décidé également, sur la proposition de M. Brundage d'envoyer une circulaire aux Fédérations Internationales des Sports d'hiver, leur demandant de mieux contrôler leur sport.

#### PROPOSITION U.R.S.S. MODIFICATION DES RÈGLES (suite)

*Art. 31:* Rejeté.

Le Comte di Revel dépose une motion d'ordre, demandant le renvoi à 1961 de toute discussion au sujet des propositions de l'U.R.S.S., celles-ci ne figurant pas à l'ordre du jour. Il est néanmoins décidé de poursuivre la discussion.

*Art. 33:* Le Général Dyrssen approuve la proposition de l'U.R.S.S., tendant au maintien du Biathlon

d'Hiver au programme des Jeux. M. Andrianov partage le point de vue du Général Dyrssen. M. Massard déclare que le Biathlon avait été supprimé parce que cette épreuve avait un caractère trop militaire.

(Suite de la discussion à la séance de l'après-midi).

*Séance levée à 12 h. 45 min.*

*Séance reprise à 15 heures.*

#### DÉLÉGATION DE TOKYO

La délégation japonaise est réintroduite. Elle propose deux alternatives pour les dates des Jeux de Tokyo, soit: début des Jeux le 23 mai, ou le 15 juin. Le Comité organisateur serait également préparé à fixer le début de ces Jeux le 17 octobre. M. Albert Mayer conseille au Comité International Olympique d'accepter la date du 15 juin. En automne, il y a trop de risques de typhons. M. Hugh Weir partage cette opinion. M. von Frenckell s'oppose aux dates prévues au printemps. Les athlètes nordiques n'ont pas le temps de se préparer, puisqu'il neige quelquefois jusqu'en avril. Il suggère que les Jeux se déroulent en octobre, ou, si cela n'est pas possible, au moins à fin juin, début juillet. M. Romanov partage cet opinion. Il sera pris une décision en 1961.

#### SUITE DES PROPOSITIONS RUSSES

*Art. 33:* Le Général Dyrssen demande qu'un vote intervienne au sujet du Biathlon d'hiver. Il insiste encore sur la réintroduction de cette épreuve au programme des Jeux d'hiver. Le vote est décidé. Comme il s'agit d'un changement aux Règles, la majorité des 2/3 des voix est requise. Cette majorité est de 38. Le vote donne le résultat suivant: 29 voix contre 11. La majorité n'étant pas acquise, le Biathlon ne sera pas réintroduit au programme des Jeux d'hiver.

M. Brundage pense que cette question pourra être revue en 1961.

*Art. 34:* Rejeté.

*Art. 36:* Cette proposition sera étudiée par une Commission composée de MM. Massard et Bo Ekelund. Elle rapportera en 1961.

*Art. 39:* Rejeté.

*Art. 50:* Rejeté.

*Art. 57 et 59:* Ces deux propositions seront discutées en 1961.

#### CURAÇAO

M. Brundage soulève un cas spécial qui a été soumis au Comité International Olympique par le Comité Olympique des Antilles Néerlandaises. Il s'agit d'un athlète ayant double nationalité, et qui a participé à des Jeux Régionaux Américains avec le Venezuela, et qui voudrait participer maintenant avec les Antilles Néerlandaises aux Jeux Olympiques. Le Président déclare qu'il n'existe aucune réglementation à ce sujet. MM. Pahud de Mortanges et le Marquis d'Exeter estiment que d'après nos Règles, cet athlète peut participer aux Jeux Olympiques sous les couleurs de son choix, étant donné qu'il n'a jamais participé à ces Jeux sous les couleurs d'un autre pays. M. Bustamente part du point de vue qu'un athlète ne peut pas changer de pays s'il a participé à des Jeux quelconques.

*Décision:* La Commission Exécutive étudiera ce problème et fera rapport en 1961. M. Gerlein Comelin ajoute encore qu'il partage l'opinion de M. Bustamente. M. Roby dit qu'un cas semblable s'est produit

saux Jeux Panaméricains et il pense qu'il s'agit du même athlète.

#### PROTECTION DES EMBLÈMES OLYMPIQUES

M. Brundage déclare que la Convention Internationale devait être signée en octobre dernier à Athènes. M. Ketseas dit qu'au dernier moment des difficultés se sont élevées et que les délégués de cinq pays seulement ont répondu à l'appel du Gouvernement hellénique. Ce dernier est prêt à revoir ce problème et entre temps M. Ketseas engage les membres à intervenir auprès de leur gouvernement afin de les encourager à répondre favorablement à l'appel du Gouvernement hellénique.

#### CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ce Conseil se réunira en Congrès les 12 et 13 septembre à Rome. Il s'agit d'une organisation de l'UNESCO. Ce Conseil demande au Comité International Olympique de déléguer un observateur et de lui adresser un message. Malgré la date tardive de ce Congrès, M. Brundage fera de son mieux pour y déléguer un de nos membres et pour adresser un message.

#### CHILI

Ensuite de la catastrophe qui a ravagé ce pays il y a quelques mois, M. Brundage annonce que le Comité Olympique Italien a offert le séjour à Rome à toute la délégation chilienne. En outre, le Comité Olympique Français a offert le voyage à trois athlètes chiliens. Applaudissements.

#### AFRIQUE DU SUD

M. Brundage annonce qu'une délégation sud-africaine est à Rome et demande à être reçue. Il est décidé que la Commission Exécutive recevra cette délégation en présence de notre membre, M. Honey.

*Séance levée à midi 30 min.*

\* \* \*

#### GYMNASTIQUE

A l'issue de cette séance, la Commission Exécutive a reçu M. Thoeni, Président de la Fédération Internationale de Gymnastique. Ce dernier demande l'autorisation de pouvoir remplacer un gymnaste blessé jusqu'à 48 heures avant le début des épreuves. Cette demande étant contraire aux Règles, elle est repoussée.

\* \* \*

*Reprise de la séance à 15 heures.*

#### CORÉE

Le Général Stoïtchev demande qu'une décision soit prise au sujet de la situation coréenne et que la possibilité soit donnée aux athlètes de la Corée du Nord de participer aux Jeux. M. Brundage répond que le Comité International Olympique a fait toutes les tentatives possibles pour qu'une équipe nord-sud puisse participer. Du fait de l'état de guerre en Corée et devant l'impossibilité d'organiser une rencontre nord-sud, le résultat fut négatif. Le Président pense qu'ensuite du changement de gouvernement en Corée du Sud, le climat ira en s'améliorant et que nous pourrions tenter de nouvelles démarches. Un rapport sera fait en 1961.

#### ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Il s'agit de remplacer le Comte Thaon di Revel, dont le mandat arrive à expiration. M. Azuma est élu à l'unanimité.

M. Ketseas propose la nomination d'un deuxième membre, puisque le mandat du Comte Thaon di Revel avait été prolongé d'une année en 1959. M. Brundage informe que la Commission Exécutive propose de prolonger le terme de tous les autres membres de la Commission Exécutive. M. Vargas partage l'opinion de M. Ketseas. Le vote étant requis, celui-ci donne le résultat suivant:

31 voix contre 17.

La majorité requise des 2/3 étant de 38, la proposition de la Commission Exécutive est rejetée.

Il est procédé à l'élection d'un second membre. M. Sidney Dawes propose M. Andrianov, tandis que M. Roby propose le D<sup>r</sup> Ferreira Santos. Le vote donne le résultat suivant:

*Dr Santos est élu* par 38 voix contre 21 à M. Andrianov. Le D<sup>r</sup> Santos, Vice-doyen du Comité, remercie et M. Andrianov le félicite.

Le Général Stoïtchev, membre sortant de la Commission Exécutive remercie le Comité International Olympique de la confiance qui lui a été témoignée au cours des années écoulées.

#### ELECTION DU PRÉSIDENT

Le Marquis d'Exeter propose la réélection de M. Brundage, en rendant hommage à la belle activité dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa charge depuis 1952.

M. Avery Brundage est réélu pour quatre ans, aux vifs applaudissements de l'assemblée.

M. Brundage remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne et retrace brièvement les travaux effectués par le Comité International Olympique au cours de ces dernières années.

#### ELECTION DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

Les deux Vice-présidents actuels, soit MM. Armand Massard et le Marquis d'Exeter sont réélus aux applaudissements de l'assemblée. Par pile ou face, M. Massard devient premier Vice-Président et est réélu pour quatre ans. Le Marquis d'Exeter devient second Vice-Président et est réélu pour deux ans.

#### CHANCELIER ET SECRÉTAIRE

M. Otto Mayer, chancelier et M<sup>me</sup> L. Zanchi, secrétaire, sont réélus pour quatre ans.

#### JEUX D'EUROPE

M. Andrianov expose le projet du Comité Olympique de l'U.R.S.S. tendant à organiser en 1962 des Jeux d'Europe. Il espère que le Comité International Olympique approuvera ce projet et déclare que ces Jeux réuniraient les athlètes de 33 pays européens. Il annonce également que les membres d'U.R.S.S. rencontreront les comités nationaux olympiques d'Europe le 1<sup>er</sup> septembre à Rome. Le D<sup>r</sup> Gruss et M. Mezö approuvent la proposition de l'U.R.S.S.

M. Brundage estime qu'il n'appartient pas au Comité International Olympique de prendre l'initiative de ces Jeux, mais que certainement il leur donnera son patronage si ces Jeux devaient être mis sur pied et si cette demande lui était formulée. M. Andrianov demande si le Comité International Olympique approuve ce projet. M. Brundage lui répond que le Comité International Olympique l'approuvera certainement à condition que ce soient les comités nationaux olympiques qui décident de leur organisation et à condition d'éliminer la suggestion contenu dans le projet disant que ces Jeux soient ouverts aussi aux fédérations nationales non affiliées aux fédérations internationales respectives.

JEUX UNIVERSITAIRES INTERNATIONAUX

Le Général Stoïtchev annonce que ces Jeux se dérouleront à Sofia en 1961. Il demande l'appui moral du Comité International Olympique. Le Président répond en disant que le Comité International Olympique décidera lorsqu'une demande officielle lui sera parvenue.

M. von Frenckell attire l'attention du Comité International Olympique sur la réserve qu'il conviendrait de garder quant à la multiplicité de ces Jeux.

REMERCIEMENTS

M. Vargas propose un vote de remerciements au Comte Thon di Revel et au Général Stoïtchev, membres sortants de la Commission Exécutive (applaudissements).

La session est close à 18 h. 15 min.

LE PRÉSIDENT: LE CHANCELIER:  
Avery Brundage. Otto Mayer.

P. S. — Ensuite d'une intervention de M. Sondhi, au sujet des Jeux Régionaux, celui-ci demande que le texte suivant soit porté au procès-verbal. (Voir annexe N° 5).

ANNEXE N° 1

Annex N° 1

LISTE DE PRÉSENCE LIST OF PRESENCE  
COMMISSION EXÉCUTIVE EXECUTIVE BOARD

Président: Avery Brundage.  
Vice-Président: Armand Massard.  
Marquis d'Exeter.  
Membres: Comte Paolo Thon di Revel,  
Général-Col. Vladimir Stoïtchev,  
Sir Arthur Porritt,  
M. Bo Ekelund,  
D<sup>r</sup> Karl Ritter von Halt.

LISTE DES MEMBRES  
(dans l'ordre de signature)

LIST OF MEMBERS  
(according to order of signatures)

Albert Mayer	Suisse
Jean Ketseas	Grèce
Lewis Luxton	Australie
Hugh Weir	Australie
Shingoro Takaishi	Japon
Ryotaro Azuma	Japon
Giorgio de Stefani	Italie
Ivar Vind	Danemark
Cheik Gabriel Gemayel	Liban
Prince Albert de Belgique	
Erik von Frenckell	Finlande
J.-W. Rangell	Finlande
Ditlev Simonsen	Norvège
C.-F. Pahud de Mortanges	Hollande
Sidney Dawes	Canada
G.-D. Sondhi	Inde
Lord Killanin	Irlande
Lord Luke	Grande-Bretagne
Général Dyrssen	Suède
Willi Daume	Allemagne
Suat Erler	Turquie
Manfred Mautner Ritter von Markhof	Autriche
Ben-G. Waage	Islande
S. Wajid Ali	Pakistan
Saul Ferreira Pires	Portugal
Augustin Sosa	Panama

Julio Gerlein Comelin	Colombie
Julio Bustamante	Venezuela
Rivera Bascur	Chili
Ing. Marte R. Gomez	Mexique
Général Clarke	Mexique
Prince Gholam Pahlavi	Iran
Baron de Guell	Espagne
D <sup>r</sup> Gruss	Tchécoslovaquie
A. Siperco	Roumanie
D <sup>r</sup> J. Loth	Pologne
D <sup>r</sup> Mezö	Hongrie
Prince Jean de Luxembourg	
Prince Pierre de Monaco	
Douglas F. Roby	U.S.A.
J.-J. Garland	U.S.A.
D <sup>r</sup> Ferreira Santos	Brésil
R. Honey	Afrique du Sud
A. Romanov	U.R.S.S.
K. Andrianov	U.R.S.S.
Jorge B. Vargas	Philippines
Prince François-Joseph de Liechtenstein	
S. E. Mohammed Taher	Egypte
Prince Axel de Danemark	
François Piétri	France
Comte de Beaumont	France

Nouveaux élus 1960

Boris Bakrac	Yougoslavie
A. D. Touny	Républ. Arabe Unie
Reginal Alexander	Kenya
Mario Negri	Argentine
Total: 63 membres.	

ANNEXE N° 2

PROPOSITIONS DE MM. ANDRIANOV ET ROMANOV PRÉSENTÉES A LA 57<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE A ROME, 1960.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Art. 10. Suppression, au 1<sup>er</sup> paragraphe, des mots: « ...sous réserve que celles-ci parlent français ou anglais ».

Adjonction d'un nouveau paragraphe: « Les membres du Comité International Olympique peuvent utiliser leur langue maternelle aux Sessions sous réserve qu'ils fassent la traduction de leurs discours dans l'une des langues officielles. Les organisateurs de la Session prévoiront la traduction simultanée de tous les discours dans l'une des langues officielles du Comité International Olympique ».

Art. 18. Stipuler que toutes les propositions, devant être portées à l'ordre du jour, soient adressées à la Chancellerie du Comité International Olympique au moins deux mois avant l'ouverture de la Session.

Art. 29. Les femmes sont admises aux épreuves suivantes selon les règlements des fédérations internationales intéressées:

ATHLÉTISME - TIR-A - L'ARC - BASKET - BALL  
CANOTAGE - CYCLISME - SPORTS ÉQUESTRES - ESCRIME  
GYMNASTIQUE - HANDBALL - AVIRON - TIR - NATATION  
ET PLONGEONS - VOLLEY - BALL - PATINAGE ARTIS-  
TIQUE ET VITESSE - SKI - YACHTING, ainsi qu'à  
participer à la manifestation d'Art.

Art. 30. Modifier la première phrase de cette règle:

« Un minimum de dix-huit et un maximum de vingt et un des sports énumérés dans la liste suivante doivent figurer au programme officiel... »  
La suite de cette règle sans changement.

Art. 31. Remplacer « Exposition d'Art » par « Compétition d'Art » et ajouter un nouveau paragraphe:

« Les auteurs des meilleures œuvres prenant part à la compétition recevront des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi que des diplômes. Les vainqueurs seront choisis par un jury composé d'experts compétents nommés par le Comité International Olympique. »

Art. 33. A la liste des sports du programme des Jeux Olympiques d'Hiver ajouter le BIATHLON MODERNE D'HIVER.

Art. 34. Rétablir le texte qui était en vigueur jusqu'en 1959 autorisant le remplacement d'un athlète après les délais d'inscription et à titre exceptionnel, soit:

« ...sauf dans des cas très spéciaux d'accidents ou de maladies reconnus par le médecin de la fédération internationale ou du Comité organisateur. »

Art. 36. Les médecins et interprètes accompagnant les équipes ne sont pas considérés comme étant des officiels et ils sont autorisés à habiter au village olympique en plus des personnes mentionnées dans la règle.

Art. 39. La Cour d'Appel sera composée par l'ensemble du Comité International Olympique et non seulement par la Commission Exécutive.

Art. 50. De reconnaître l'espagnol et le russe comme langues officielles du Comité International Olympique, à part le français et l'anglais.

Art. 57. Modification du troisième paragraphe:  
« Le président du Comité organisateur, accompagné par le président et les membres du Comité International Olympique, se dirige vers le rostre placé sur le terrain en face de la tribune d'honneur et prononce un bref discours de bienvenue (approximativement 5 min.). Le président du Comité International Olympique monte alors sur le rostre et prononce un discours de bienvenue (approximativement 5 min.). A l'issue de son discours il prie le souverain ou le chef d'Etat d'ouvrir les Jeux en disant: J'ai l'honneur..., etc. »

La suite comme dans le présent texte.

Art. 59. Modifier le texte du second paragraphe:  
« Le président et les membres du Comité International Olympique se rendent alors au pied du rostre ...,etc. »

La suite comme dans le présent texte.

K. Andrianov.  
A. Romanov.

### ANNEXE N° 3

#### MOTION ALBERT MAYER PRÉSENTÉE A LA SESSION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE A ROME 1960

Au cours du printemps, la Chancellerie du Comité International Olympique vous a adressé mon rapport tendant à modifier la règle 26 de nos statuts, règle qui, à mon avis, est périmée et appartient au passé.

Il n'est plus possible pour un athlète de vouer plusieurs semaines dans un centre d'entraînement sans qu'il puisse toucher son gagne-pain, c'est-à-dire recevoir son salaire, ce qui n'est pas admis actuellement.

Les compétitions olympiques demandent actuellement un tel effort de concentration et d'entraînement, qu'il n'est plus possible de se classer, sans violer la règle actuelle de l'amateurisme, la préparation des athlètes exigeant des mois d'efforts.

Dans certaines disciplines olympiques, les athlètes qui y participent, c'est le cas dans les sports équestres, touchent des sommes énormes, dans les compétitions internationales, mais restent amateurs et participent aux Jeux.

Des athlètes fonctionnaires passent des semaines dans les camps d'entraînement, ce que nos Règles interdisent, mais ils restent tous amateurs.

Dans le courant de cette année déjà d'innombrables infractions à l'amateurisme ont été enregistrées, je vous les ai communiquées, mais les athlètes fautifs, participent tout de même aux Jeux.

Nous sommes, je le sais, conscients de ces infractions, mais quasi incompétents pour y remédier, puisque ce sont les Fédérations Internationales qui qualifient les athlètes et que nous acceptons purement et simplement ces qualifications.

Voici encore quelques exemples que j'ajoute à ceux relevés dans le rapport que vous avez reçu:

Un champion olympique de Squaw Valley est également un champion en ski nautique. Au mois de mai dernier, il a été sollicité pour prendre part à une compétition à Montreux. Pour cette exhibition il a demandé Fr. suisses: 300.—

En mai 1960 l'équipe de basket d'un pays connu s'en est allé en Amérique durant trois mois, pour s'entraîner en vue des Jeux de Rome. Pensez-vous que ces athlètes ont quitté leur travail trois mois sans rétribution?

Un champion olympique, a participé au concours hippiques de Lausanne, Evian et Divonne. Comme indemnité et prix, il a touché à Lausanne Fr. suisses 12 000.—. Nous le verrons à Rome comme amateur.

Un cavalier olympique, montant un cheval qui ne lui appartenait pas, a touché à Lausanne pour la participation à trois concours, Fr. suisses: 9000.— Nous le verrons sans doute aux Jeux de Rome comme amateur.

Un champion olympique publie sur une page entière sa photographie pour faire de la publicité pour les chemises PERVAL fabriquées aux fibres de Nylon.

On le voit portant une chemise PERVAL.

Il semble bien que nous nous trouvons dans une situation intolérable et que le moment est venu de remédier à cet état de choses.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que figure à l'ordre du jour de notre actuelle Session la modification de l'art. 26 de nos Règles. Il faut savoir s'adapter à l'époque, et ne pas se confiner pour des raisons de pur principe, dans un passé vécu. Nous sommes surpassés par les événements.

Mon intention n'est nullement de vous demander de décider aujourd'hui déjà une modification de l'art. 26 de nos Règles. Un tel bouleversement ne peut se liquider en quelques heures; cela demande une étude approfondie et bien pesée. Je demande qu'il soit institué une commission d'étude formée de membres du Comité International Olympique auxquels nous pourrions joindre une délégation de la commission d'étude allemande, composée d'éminentes personnalités de tous les milieux, soit techniques, intellectuels, monde de l'art, de la science, etc., commission qui a également pour but d'étudier pour le Comité Olympique Allemand une nouvelle formule.

On veut que le problème de l'amateurisme trouve une meilleure solution, une meilleure interprétation, on désire son élargissement pour tenir tête aux innombrables abus actuels, qui sont la mort lente de l'idéal olympique.

Tout ce que je vous demande donc aujourd'hui c'est d'appuyer ma proposition et de voter la formation d'une commission à laquelle doit incomber la tâche d'étudier sérieusement le problème de l'amateurisme et de lui donner une conception plus large, en rapport avec la situation et les progrès actuels.

Nous verrons dans un an à quel résultat nous serons arrivés et nous pourrions alors discuter librement. Ma proposition n'implique donc aucun changement immédiat, je ne demande que l'étude du problème.

Les règlements actuels sur l'amateurisme sont considérés par l'opinion comme dépassés et, par conséquent, dépourvus de justification morale.

Dans ce climat malsain, de nombreux dirigeants du mouvement sportif se refusent à participer à l'application de règlements jugés périmés, preuve les infractions nombreuses et difficilement contrôlables.

Loin de moi l'idée de vouloir abandonner le principe de l'amateurisme; c'est précisément ce principe qui est la base de l'idée olympique. Abolir l'amateurisme, c'est tuer l'olympisme.

Par contre, nous devons une fois pour toutes adapter nos Règles à l'évolution du sport et les établir de façon à pouvoir neutraliser les innombrables infractions que nous constatons actuellement et centre lesquelles nous sommes impuissants.

Il y a dans ce domaine une action sérieuse à entreprendre, une étude importante, sur un problème capital, qui doit mettre un terme à la situation actuelle.

Le résultat auquel je voudrais arriver avec l'étude que je propose, est la défense de l'amateurisme honnête, la suppression de l'hypocrisie actuelle, la suppression de l'amateurisme marron.

Au moment où l'hypocrisie de l'amateurisme marron sévit dans le sport et devient pratiquement intolérable, les dispositions qui prendra le Comité International Olympique éveilleront le plus grand intérêt dans le monde entier.

Cela marquera à mon avis une date dans l'histoire de l'olympisme et sera hautement apprécié par les fédérations nationales et internationales qui veulent le rajeunissement de la notion amateur.

Le maintien de l'hypocrisie actuelle risque avec le temps de porter un coup mortel au Comité International Olympique de même que le parjure hélas fréquent du serment olympique, fait auquel on n'a jamais porté remède.

En conclusion, je vous propose:

a) de former une commission chargée d'étudier le problème d'une adaptation de la formule « amateurisme » aux circonstances et à l'évolution actuelle du sport;

b) de prier la commission de rapporter à la Session du Comité International Olympique en 1961;

c) d'adresser un mois avant le dit congrès le rapport et ses conclusions à tous les membres du Comité International Olympique.

#### ANNEXE N° 4

##### PROPOSITION DE M. ANGELO BOLANAKI

#### NOUVELLE RÉDACTION DES ARTICLES 4 et 30

Placer l'article 4 *actuel* à la suite de l'article 1, dont il complétera le texte.

L'article 4 *actuel* devient le suivant (qui rétablit en le précisant l'ancien art. 4).

*Article 4 nouveau:*

Les Jeux Olympiques comportent obligatoirement les catégories suivantes:

sports athlétiques - sports de combat - sports gymniques - sports nautiques - sports équestres - pentathlon moderne et manifestation d'art, telles qu'elles sont définies et précisées à l'article 30 des présents règlements.

\* \* \*

#### Article 30:

Le programme des Jeux, en application de l'article 4, est le suivant:

*Sports athlétiques:* 1) Individuels: athlétisme - cyclisme. 2) Par équipe: football - basket-ball - hockey sur gazon - volley-ball - handball.

*Sports de combat:* escrime - boxe - lutte - tir - tir à l'arc.

*Sports gymniques:* gymnastique - poids et haltères.

*Sports nautiques:* natation et plongeon - aviron - canotage - water-polo - yachting.

*Sports équestres.*

*Pentathlon moderne.*

*Manifestation d'art:* architecture - littérature - sculpture - peinture - musique - photographie - philatélie.

Quinze au moins et dix-huit au plus des épreuves ci-dessus énumérées doivent figurer au programme.

Dans chaque catégorie, une au moins est obligatoire. Dans la catégorie des sports athlétiques par équipe, trois épreuves seulement peuvent figurer au programme... (le reste comme dans le texte *actuel*, sauf le 2<sup>e</sup> paragraphe, voir proposition (1) suivante).

#### PROPOSITION SUPPLÉMENTAIRE

DE M. ANGELO BOLANAKI

1) Transfert à la fin de l'Art. 51 (page 31), le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'Art. 30 et le libeller comme suit:

« Pendant la durée des Jeux Olympiques aucune épreuve sportive internationale ne doit se dérouler dans la ville à laquelle a été confiée l'organisation d'une Olympiade. »

2) Remplacer le 4<sup>e</sup> paragraphe de la page 38 par le texte suivant:

« Quinze au moins et dix-huit au plus des épreuves énumérées à l'Art. 30 des Règles olympiques doivent figurer au programme. »

#### ANNEXE N° 5

M. G.D. Sondhi spécifie:

1) Dans le cas des Comités Nationaux Olympiques d'Asie, ils sont d'une part reconnus et autorisés par le Comité International Olympique. D'autre part, ils sont affiliés à la Fédération des Jeux Asiatiques.

2) Ces deux affiliations assurent que l'esprit olympique est pleinement observé.

3) Si les relations entre les Comités Nationaux Olympiques et les Jeux Régionaux sont supprimées, il n'existera plus aucune garantie que l'esprit olympique et l'amateurisme seront observés.

4) Dans beaucoup de pays d'Asie, les ressources financières sont très limitées. Ce sont les mêmes organisateurs qui sont à la tâche dans toutes les organisations sportives. En conséquence, le retrait des Comités Nationaux Olympiques des Jeux Régionaux n'est ni possible, ni désirable.

5) Ces ressources financières limitées rendent également nécessaire un contrôle commun des Comités Nationaux Olympiques et des organisateurs des Jeux Régionaux.

Pour toutes ces raisons, la séparation des Comités Nationaux Olympiques et des Jeux Régionaux n'est pas possible et peut être préjudiciable à la cause des sports.